



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Mardi 26 septembre 2017 à 20h30 en Mairie

Réunion publique sous la présidence du Maire en exercice, Bernard DUMONT.
Tous les conseillers en exercice sont présents, à l'exception de Joëlle SANCEY qui donne procuration à Laurent SAUVIN, de Pierre-Alain BEVALOT et de Laure DENOIX.

Convocation en date du 19 septembre 2017.

Ordre du jour :

1. Convention de fourrière avec la SPA de Gray
2. Adhésion à la Fondation du Patrimoine
3. Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
4. Vente de lots de bois
5. Mise à jour de l'inventaire communal
6. Budget annexe assainissement – décision budgétaire modificative
7. Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau et assainissement
8. Affouage 2017-2018
9. Créances éteintes

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

10. Démission de Laure DENOIX

11. *Questions et informations diverses*

Lucie GUERGEN est nommée secrétaire de la séance.

1. Convention de fourrière avec la SPA de Gray

La préfecture de Haute-Saône nous rappelle que les Maires doivent prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats, soit en disposant d'une fourrière, soit en ayant une convention avec une fourrière. Une convention peut être signée avec la SPA de Gray pour un montant de 1€ par habitant et par an.

M. Le Maire déplore la divagation de nombreux chats sans maitres sur la commune que certains citoyens bien intentionnés nourrissent sans les adopter ni les stériliser. **Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les animaux errants.**

Délibération : Le conseil municipal décide d'accepter les termes de la convention proposée par la SPA de Gray et autorise M. Le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

2. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Compte-tenu des études et des travaux envisagés par la commune pour la réfection de l'Église, il paraît souhaitable d'adhérer à la Fondation du Patrimoine qui peut nous apporter une aide au financement de travaux en organisant une souscription par une collecte de dons. Le montant annuel de l'adhésion est fixé à 55€ pour les communes de moins de 500 habitants.

Délibération : Le conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine de Bourgogne-Franche-Comté et autorise M. Le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

3. Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Mme PHILIPPE ayant été promue adjoint technique principal de 2^{ème} classe, il convient de créer un poste correspondant à ce grade statutaire.

Délibération : Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à hauteur de 10 heures hebdomadaires.

UNANIMITE

4. Vente de lots de bois

Dans le cadre des travaux d'entretien des bois, il y a lieu de procéder à la vente de lots de bois. Le prix du lot s'établit à 1€.

Délibération : Le conseil municipal décide de fixer à 1€ le prix d'un lot de bois.

UNANIMITE

5. Mise à jour de l'inventaire communal

La trésorerie nous a adressé l'inventaire communal détaillant la valeur de l'ensemble des biens de la commune. Il est nécessaire de mettre à jour cet inventaire.

6. Budget annexe assainissement – décision budgétaire modificative

La perception nous demande de prendre la redevance pollution domestique due à l'Agence de l'eau (4 054 €) sur budget assainissement et non sur le budget de l'eau comme actuellement. Il convient donc de modifier le budget assainissement en fonctionnement. Ce budget étant en équilibre, cela créera un déficit en écriture en fin d'année qui sera résorbé par un excédent en fonctionnement.

Délibération : Le conseil municipal décide de modifier comme suit le budget annexe assainissement :

- **Compte DF 701 249 (« redevance pollution domestique ») : + 4 054€**
- **Compte DF 706 129 (« redevance modernisation des réseaux collectifs ») : - 1 413€**
- **Compte DF 61 521 (« bâtiments publics ») : - 1 641€**
- **Compte DF 66 111 (« intérêts réglés à l'échéance ») : - 500€**
- **Compte DF 673 (« titres annulés ») : - 500€.**

UNANIMITE

7. Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau et assainissement

La commune a rédigé ses rapports annuels sur le prix et la qualité du service eau et assainissement pour l'année 2016. Ces documents sont disponibles en Mairie ou sur internet sur : www.services.eaufrance.fr

- **RPQS Eau** : 7 analyses ont été réalisées sur la bactériologie, la turbidité, les nitrates, la dureté et les pesticides. Toutes ces analyses étaient conformes. Seule une interdiction temporaire a été prononcée à la suite d'une rupture d'une canalisation dans le cadre des travaux de la source, en septembre 2016. Le prix pour l'année 2016 est de 2,33€/m³ pour 120m³.

Délibération : Le conseil municipal décide d'adopter le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau.

7 POUR, 1 CONTRE

Actuellement, l'eau distribuée provient du forage. La dernière analyse réalisée chez M. MILLOT Arsène le 9 septembre indique que l'eau présentait une conformité à tous les paramètres réglementaires et qu'elle peut être consommée.

- **RPQS Assainissement** : ne présente rien de particulier par rapport aux années précédentes. Le prix pour l'année 2016 est de 1,95€/m³ pour 120m³.

Délibération : Le conseil municipal décide d'adopter le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service (RPQS) assainissement.

UNANIMITE

8. Affouage 2017-2018

Il convient de fixer le tarif de la part d'affouage 2017-2018.

Les portions seront distribuées dans un premier temps dès la mi-octobre pour les taillis, les futaies et les houppiers seront distribués par la suite dans les parcelles 46 et 47.

Délibération : Le conseil municipal décide de fixer à 30€ la portion d'affouage pour l'année 2017-2018.

UNANIMITE

9. Créances éteintes

Deux locataires des appartements communaux n'étant pas en mesure de régler leurs dettes à la commune en raison d'un surendettement, il convient d'inscrire ces créances éteintes aux budgets principal, eau et assainissement pour effacer les dettes des débiteurs.

Délibération : Le conseil municipal décide que les sommes suivantes sont admises en créances éteintes :

- ***Budget principal : 1338,51€ + 2674,04€ = 4 012,55€***
- ***Budget eau : 247,50€ + 323,00€ = 570,50€***
- ***Budget assainissement : 172,75€ + 339,31€ = 512,06€***

et de modifier les budgets correspondants afin d'ouvrir les crédits suffisants aux comptes 6542 (« créances éteintes »).

UNANIMITE

10. Démission de Laure DENOIX

Laure DENOIX a demandé sa démission en raison de son départ du village. Le poste d'adjoint vacant est supprimé, les tâches seront réparties entre Bernard DUMONT, Laurent SAUVIN et Lucie GUERGEN.

Délibération : Suite à la démission de Mme Laure DENOIX, le conseil municipal décide de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint et Mme Lucie GUERGEN prend le poste de 2^{ème} adjoint.

UNANIMITE

11. Questions diverses

11.1. Affaire « Chambon »

L'huissier est allé à la rencontre de M. CHAMBON pour la restitution des clés du logement communal qu'il louait précédemment. Ne l'ayant pas rencontré, il demande quelles suites la commune souhaite donner à cette affaire. La commune souhaite récupérer les clés de l'appartement, l'huissier va donc réaliser une requête de constatation de résiliation du bail et de reprise des clés auprès du tribunal d'instance.

11.2. Demande d'effacement de dettes

Une troisième locataire a un dossier en cours de traitement auprès de la commission de surendettement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour qu'aucun recours ne soit fait par la commune.

11.3. Demande de local pour l'Association du Patrimoine Beaumottais

Le Président de l'APB demande à la commune la mise à disposition gracieuse d'un local pour entreposer son matériel. Une cave libre située dans le bâtiment des logements communaux sera mise à disposition de l'APB, charge à celle-ci de la vider et de remplacer la serrure.

11.4. Demande d'occupation de la voirie

Une demande d'un groupement de producteurs de la Drome a été adressée à la commune pour la vente de fruits et légumes sur la commune une fois par semaine. Ce service étant déjà proposé le jeudi par un vendeur, une réponse négative lui sera adressée.

11.5. Circulation rue de Bel Air

M. CAPELLO a adressé une lettre à M. le Maire pour demander la mise en place d'un ralentisseur à la sortie du village en direction de Brussey, rue de Bel Air, en raison de l'augmentation du trafic due à l'installation du ralentisseur à l'entrée principale du village. La route étant peu large, les usagers de la route doivent adapter la

vitesse de leur véhicule aux caractéristiques de la celle-ci. Il est désolant qu'un entretien de la route crée des problèmes aux riverains.

11.6. Transports scolaires

Les transports scolaires sur notre territoire relèvent désormais de la compétence de la région. Un courrier de Marie-Guite DUFAY, Présidente de Région, précise la façon dont la Région va exercer sa nouvelle compétence :

- 1^{er} semestre 2018 : lancement du dialogue citoyen sur le service public des transports scolaires régionaux afin de définir le niveau de qualité du service public de transport scolaire, et harmonisation des tarifs routiers régionaux
- Pour la rentrée scolaire 2019-2020 : harmonisation des transports scolaires sur la base d'un nouveau niveau de service avec le souci de l'équité sur le territoire
- Rentrée scolaire 2021 et rentrée 2022 : harmonisation des participations des communes et intercommunalités

Le courrier précise également sa position quant aux conséquences du changement du rythme scolaire sur l'organisation des transports scolaires : elle s'oppose au changement vers une semaine scolaire de 4 jours sans qu'une étude d'impact sur les transports scolaires ait pu être menée.

En ce qui concerne le transport des enfants du village, **la CCVM recherche actuellement un/une accompagnatrice scolaire pour la ligne Courcuire/Beaumont-les-pin/Pin.**

11.7. Taxe d'aménagement

Il sera nécessaire de prendre une décision sur l'éventuelle augmentation de la taxe d'aménagement en cas de besoin. Un point sera réalisé sur le coût des dossiers traités par Ingénierie 70.

11.8. Réunion pour la participation citoyenne

Une réunion a eu lieu à la CCVM pour une présentation par la gendarmerie de Haute-Saône et du Doubs du dispositif de la Participation Citoyenne. Il s'agit, si la commune souhaite entrer dans ce dispositif, de définir plusieurs secteurs sur la commune pour lesquels des volontaires pourront se faire connaître pour être référents pour que les habitants s'adressent à eux s'ils constatent des anomalies vis-à-vis de personnes suspectes. Une réunion pourra être organisée par la gendarmerie pour la présentation du dispositif aux habitants.

11.9. Enquête INSEE

Une enquête sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages sera réalisée par Mme MASSON du 25 septembre 2017 au 31 janvier 2018. Elle sera munie d'une carte officielle.

11.10. Bibliothèque

M. LEMKAK fait suite à la formation qu'il a suivie à la médiathèque de Vesoul pour la gestion de la bibliothèque. Il explique que les 3 bénévoles de la bibliothèque (M. LEMKAK, Mme MILLOT et Mme MESNIER) ont de l'ambition pour cette structure, bien que leur motivation ait été atteinte par les changements successifs de locaux. Leur but aujourd'hui serait de donner un nouveau souffle à la bibliothèque, en proposant via la médiathèque de Vesoul, des expositions, des moyens informatiques..., et pour cela ils demandent un local garanti dans le temps pour pouvoir se l'approprier (proposent l'appartement libre suite au départ de M. CHAMBON), et la mise en place d'un salarié (72h/an).

En ce qui concerne la mise à disposition du local, cela ne sera possible que lorsque M. CHAMBON aura restitué les clés de l'appartement. En ce qui concerne la mise en place d'un salarié, l'impact budgétaire est à étudier.

11.11. Extinction de l'éclairage public

L'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h sera effective à compter du 28 septembre 2017.

11.12. Épandage des boues

La commune n'a pas reçu de réponse à son courrier concernant l'épandage des boues de la part de la DDT. De plus, M. PIVARD fait remarquer qu'il y a eu des dysfonctionnements dans l'épandage des boues (épandage sur parcelle non prévue au plan d'épandage, absence de pancartage, boues non enfouies, boues sur routes non nettoyées...). Ces éléments seront remontés en Préfecture. Une réunion publique sur l'épandage des boues de station d'épuration organisée par le plateau débat public de France Nature Environnement aura lieu à Marnay le **vendredi 17 novembre à 19h30** dans la salle Anne Franck.